

# Règlement

Course de caisses à savon



**1424 Champagne**

**« La Prise – Saint-Maurice »**

Manifestation organisée par

Le Point Commun

Adopté à Champagne, le 16.12.2022

## **1. INSCRIPTION**

- I. Les inscriptions sont acceptées dès 6 ans révolus.
- II. Le prix est de CHF 25.- par pilote.
- III. Un maximum de deux pilotes par engin.
- IV. L'inscription est prise en considération une fois le paiement réceptionné.

IBAN: CH54 0900 0000 1565 7482 8

Le Point Commun  
Rue des Paquières 8  
1424 Champagne

- V. **L'assurance accident est obligatoire et personnelle à chaque participant.**

## **2. RESPONSABILITES**

- I. Le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc.
- II. Les organisateurs déclinent toute responsabilité :
  - en cas d'accident entre les véhicules
  - en cas de dommages causés aux autres caisses à savon.
  - en cas de dommages causés par une caisse contre des spectateurs
  - en cas de conduite sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances psychoactives
- III. Les zigzags à la montée sont interdits. Tout pilote ne respectant pas ce point peut être interdit de descente.
- IV. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une caisse si la sécurité n'est pas assurée (le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs), et d'interdire le départ à tout pilote ayant consommé de l'alcool ou dont le comportement n'est pas convenable.
- V. Consulter les règlements officiels du championnat suisse ([Télécharger](#))
- VI. Aucun remboursement en cas de non-respect du point 2.

### **3. EQUIPEMENTS**

- I. Le véhicule doit être dépourvu de pédales et de chaînes. La fabrication de l'engin doit être effectuée artisanalement. Il se déplace par la seule force de la gravité. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.
- II. Dimensions du véhicule :
  - a. Largeur maximum 120 cm
  - b. Longueur maximum 250 cm
  - c. Hauteur : afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur max. de 150-200 cm est recommandée, une garde au sol de 30 cm maximum favorise la tenue de route
- III. Le véhicule aura un minimum de trois roues, pneus pleins ou gonflés (pas de roue en plastique dur).
- IV. Le véhicule doit être muni de deux crochets d'attelage solides, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière de la caisse. Ainsi que d'une corde d'environ deux mètres équipée d'un mousqueton à chaque extrémité, bien contrôler la solidité de votre corde.
- V. Les lests sont strictement interdits.
- VI. **Le véhicule doit pouvoir être porté par deux personnes.**
- VII. Un système de freinage efficace est obligatoire (pas de freins au sol).  
Un test sera effectué : le véhicule à l'arrêt avec pilote au volant. Lorsque ce dernier appuie sur les freins, le véhicule doit rester immobile en subissant la poussée d'un adulte.
- VIII. La direction doit avoir un jeu minimum et doit être commandée par un volant ou un guidon. La direction par freinage n'est pas autorisée.
- IX. La présence d'un arceau et d'une ceinture/harnais de sécurité est fortement recommandée.
- X. Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse sont autorisés à conditions d'être fixés avant le contrôle technique.
- XI. Prévoyez une place à l'avant de la caisse pour placer le dossard afin qu'il soit visible par le chronométrage à l'arrivée.
- XII. Chaque véhicule peut compter deux personnes au maximum à son bord.
- XIII. Vêtements obligatoires des pilotes et co-pilotes :
  - a. Combinaison ou habits de bonne protection (long pantalon et longues manches)
  - b. Casque intégral
  - c. Chaussures solides et fermées
  - d. Gants

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction).
- XIV. Tout en veillant à respecter le point « 3.XIII » concernant les vêtements des pilotes et co-pilotes, les déguisements sont vivement conseillés.